



L'économiste de la construction doit déterminer le prix de revient total d'une construction. Aidé d'outils informatiques, il calcule les quantités de béton, les superficies des charpentes, le nombre de personnes à employer et leur coût. Il peut aider le maître d'ouvrage à comparer les propositions des sous-traitants qui ont répondu à l'appel d'offres. Il supervise l'évolution des travaux pour vérifier que le budget est bien respecté. Les études de prix nécessitent des compétences pointues dans les domaines techniques et financiers, et aussi de la législation en vigueur. Il peut être salarié d'un cabinet d'architecte, d'une entreprise de bâtiment, d'une collectivité locale ou s'installer à son compte. Les activités du bâtiment requièrent des professionnels compétents et responsables connaissant bien leur métier et les missions qui s'y rattachent, sachant s'adapter aux évolutions en ayant le souci constant de la sécurité, de la qualité et du respect de l'environnement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Posséder les compétences dans les diverses techniques de la construction (gros œuvre et second œuvre) lui permettant l'exploitation des documents techniques nécessaires à l'accomplissement des missions qui sont les siennes.
- Etudier les caractéristiques des matériaux de l'ensemble des corps d'état et des équipements des corps d'état techniques et étudier la définition des ouvrages.
- Déterminer le coût d'un projet, d'analyser, d'élaborer les quantités, de constituer des prix et de gérer financièrement les marchés de travaux.
- Garantir la maîtrise des coûts, dans le respect des délais, de la qualité, de la réglementation, de la sécurité et de l'environnement.
- Appréhender le rôle des différents intervenants dans leur contexte afin de conduire son action en adéquation avec la dynamique de la filière.

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

- Etre âgé de 16 ans à 30 ans, titulaire d'un diplôme de niveau 4 du secteur professionnel.
- Autres situations : dérogations possibles.
- Avoir un état de santé compatible avec le métier visé par l'action de formation.

ORIENTATION ET DÉBOUCHÉS

- Poursuivre sa formation vers une licence professionnelle ou une école d'ingénieur du domaine.
- Ce technicien supérieur peut travailler dans un cabinet d'architecte ou d'économiste de la construction, un bureau d'ingénierie, un cabinet d'assurances ou une administration. Il peut également exercer son activité à titre libéral.

SUIVI ET EVALUATION

- L'apprenti sera évalué tout au long de la formation par des évaluations écrites ponctuelles.
- Il sera accompagné par un moniteur référent de la formation qui sera chargé de faire le lien entre le stagiaire et son entreprise à travers le carnet de liaison.
- L'apprenti sera validé par des professionnels et par le responsable technique de la formation sur chaque module réalisé.
- Il sera présenté aux épreuves du BTS suivant les modalités du référentiel de certification de ce diplôme de niveau III de l'Education Nationale.

PROGRAMME

Cette formation est modularisée afin de répondre de manière personnalisée aux attentes de chaque stagiaire.

- Etude de la construction (Comportement des matériaux et des structures, confort du bâtiment, sécurité et qualité de la construction)
- Technologie des systèmes constructifs (Mécaniques des ouvrages, Définition des ouvrages)
- Economie de la construction (Environnement économique et gestion de l'entreprise)
- Economie de la construction (Cadre juridique de la construction)
- Etude des coûts et offres de prix (Estimations prévisionnelles, planification et gestion financière, gestion du patrimoine immobilier)
- Evaluation des compétences (Evaluation écrites et orales / épreuves d'examen du BTS Etudes économie de la construction)

Ces modules techniques intègrent également des séances d'enseignement général à hauteur de 8 heures par semaine. Le contenu est celui du référentiel « BTS » de l'Education Nationale.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Intervenants : M.-A. BOSSY, G. ESPINASSE, J. KEMKANG, B. GRAFEILLE, F. GRELAUD, C. BODIN, A. GAUVRIT

MODALITES DE DEROULEMENT

- Formation sous contrat d'apprentissage d'une durée de 1190 heures sur 2 ans en centre de formation.
- De septembre de l'année N à juin de l'année N+2 (17 semaines/an) avec positionnement sur des modules en fonction des besoins spécifiques de chaque apprenti.
- Lieu : CFA-MFR Saint Gilles Croix de Vie.

COÛT DE LA FORMATION

- Formation financée par la région des Pays de la Loire.
- Participation à la vie associative.

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION

Secrétariat
Tél. : 02 51 55 52 12
Email : mfr.st-gilles@mfr.asso.fr